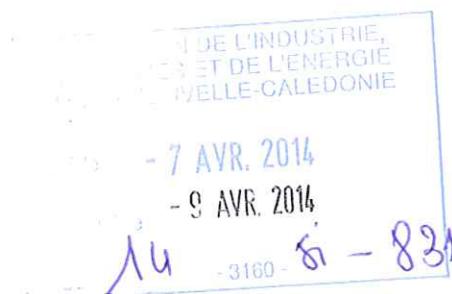


DIRECTION DES TELECOMMUNICATIONS

Nouméa, le 02 avril 2014



PROVINCE SUD
DIRECTION DES MINES ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE
BP 465
98845 NOUMEA CEDEX

N°D/14-1374/OPT/DT/TAP/SG-LB

Objet : Demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de traitement des boues hydrocarbures par la Société Le Nickel - SLN, commune de NOUMEA.

Réf : V/L CS14-3160-SI-587/DIMENC du 11 mars 2014.

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande référencée ci-dessus et après analyse des servitudes hertziennes existantes dans la zone du projet, j'ai l'honneur de vous informer que l'OPT émet un avis favorable à cette installation sous-réserve :

- du respect de l'emplacement prévu pour les infrastructures présentées dans votre dossier,
- de non perturbation (par des engins de chantier) des servitudes hertziennes lors des travaux de la construction des infrastructures,
- de non perturbation des servitudes hertziennes après la construction des infrastructures.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur des Télécommunications



Bernard IDOUX